

la  
feuille

de **DpA**

L'ARCHI  
TECTURE  
EST D'  
INTÉRÊT  
PUBLIC.

N°7

**1<sup>er</sup> tour, un  
premier pas  
le 2<sup>e</sup> est décisif**

*POUR AVANCER*  
**Votez DpA**

Nous retournerons au Ministère, signez toujours la pétition

[http://www.petitions24.net/baremes\\_de\\_remuneration\\_pour\\_les\\_maitres\\_doeuvres](http://www.petitions24.net/baremes_de_remuneration_pour_les_maitres_doeuvres)

contact : [archi.dpa@gmail.com](mailto:archi.dpa@gmail.com) - blog : [www.defenseprofessionarchitecte.fr](http://www.defenseprofessionarchitecte.fr)

## DpA-Elections ordinales : Bilan du 1<sup>er</sup> tour.

Le 11 septembre, au premier tour, 17 candidats ont été élus sous la même bannière DpA dans 5 régions. En Pays de Loire, c'est la liste complète qui est élue tandis que dans de nombreuses autres, les candidats DpA sont en ballottage favorable. L'équipe francilienne n'a pas démerité, mais compte tenu de la grande quantité de candidatures et listes, par l'éparpillement des voix qui s'ensuit, elle ne se classe que deuxième. Rien n'est encore joué, il faut rester mobilisé pour le second tour qui est déterminant.

La principale leçon de cette première étape, c'est que par leurs votes, de nombreux confrères partout en France ont contredit les analyses bon teint qui jugent les revendications de DpA d'arrière garde, corporatistes, impossibles à satisfaire, trop radicales, ringardes, pas crédibles...

Ils ont fait mentir ceux qui disaient : « Mais voyons, l'Ordre n'est pas fait pour défendre les architectes, vous vous trompez de combat, syndiquez-vous ! »

N'en déplaise aux donneurs de leçons, les architectes qui ont voté DpA leur répondent : « L'Ordre est garant de l'intérêt public de l'architecture. Sans architectes, pas d'architecture. L'Ordre est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. La défense de la profession a toute sa place dans l'institution ». Une architecture d'intérêt public n'est pas possible dans un contexte où les PPP, CR, MAPA... deviennent la règle de la commande publique, et où les architectes (quasiment plus invités à d'authentiques concours publics, tant en équipements qu'en logements) sont déconsidérés...

Ils ont exprimé haut et fort que rien n'est joué d'avance et qu'ils veulent que les choses changent.

Depuis, un revirement d'emploi du temps, aussi soudain qu'opportun, a permis au ministère de la culture d'annuler notre rendez-vous du 17 septembre. Informé seulement la veille, DpA a maintenu d'aller au ministère, soutenu par une cinquantaine

d'architectes qui se sont déplacés, (voir photo) pour déposer la pétition de près de 2 000 architectes réclamant un barème d'honoraires.

Ce même jour, le Cnoa diffusait aux conseillers, une circulaire du ministère reçue le 10 juillet dernier: circulaire signée de la Ministre qui, constatant que les 2/3 des constructions échappent aux architectes, préconise pour y remédier de « promouvoir la qualité architecturale » et de « favoriser la connaissance de l'architecture ». De telles recommandations déjà servies par le Cnoa, relayées avec zèle par « Mouvement » (« les architectes dans les écoles » !), sont-elles les seules réponses possibles à la crise que traverse l'architecture dans ce pays et ceux qui la font : les architectes ?

On est loin de la suppression du seuil dérogatoire, loin de l'application pleine et entière de la loi de 77, toujours officiellement en vigueur dans ce pays, que la profession appelle comme première mesure de sauvegarde.

Nous persistons à vouloir rencontrer la ministre, dont nous attendons des réponses à nos demandes. La déroboade de notre tutelle augure mal de sa disposition à nous écouter. Pour faire enfin bouger les lignes, il faut le maximum de candidats de DpA élus en Région au second tour, et remonter dans la liste [S1] en Ile de France pour y avoir de nouveaux élus.

**A partir du 26 septembre, plus nombreux encore, votez pour tous les candidats DpA.**

### *Dernière nouvelle*

*Le nouveau Croa des Pays-de-Loire vient de se réunir, nous avons le plaisir de vous annoncer que les élus DpA ont obtenu la majorité du conseil, le président, 2 vice-présidents, trésorier, secrétaire, sont des élus DpA. Bravo à eux et à tous ceux qui les ont élus, c'est un formidable encouragement et un point d'appui pour tous les architectes. Donc, au 2<sup>e</sup> tour, plus nombreux encore, votez DpA.*

DpA  
en  
régions  
retrouver-nous  
sur

[www.defenseprofessionarchitecte.fr](http://www.defenseprofessionarchitecte.fr)

D E F E N S E p r o f e s s i o n A R C H I T E C T E  
archi.dpae@gmail.com

Élections Ordinales  
au 2<sup>ème</sup> tour

ARCHITECTE

Je  
vote

DpA

L'ARCHI  
TECTURE  
EST D'  
INTÉRÊT  
PUBLIC.

## DpA s'est présenté dans 10 régions Résultats du 1<sup>er</sup> tour

Conseil Régional	Nombre d'inscrits en 2013	Nombre de votant en 2013	Taux de participation en 2013	Taux de participation en 2010	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges pourvus	Conseillers DpA élus au 1er tour	Nombre moyen de voix exprimé pour DpA	Résultat moyen DpA
Auvergne	567	325	57,32%	41,58%	9	5	Joëlle ESTIER-LECHUGA ; Didier ALLIBERT ; Michel MOURAIRE	151	46,6%
Bretagne	1125	516	45,87%	33,61%	10	4		229	44,3%
Haute-Normandie	503	261	51,89%	35,06%	6	4	Isabelle CHESNEAU ; Joël SOURY ; Laurent PROTOIS	132	50,6%
Ile-de-France	9506	2409	25,34%	22,17%	15	1		557	23,1%
Languedoc-Roussillon	1380	632	45,80%	34,33%	9	3		253	40,0%
Nord-Pas-De-Calais	1016	422	41,54%	32,84%	11	1		137	32,3%
PACA	2764	983	35,56%	31,31%	12	0		414	42,1%
Pays-de-Loire	1197	513	42,86%	29,16%	9	9	Elodie DEBIERRE ; Annie LEBEAUPIN SAINT-M'LEUX ; Philippe BARRE ; Jérôme BERRANGER ; Benjamin AVIGNON ; Yann MASSONNEAU ; Guillaume BLANCHARD ; Philippe MARTIAL ; Richard SICARD	310	60,5%
Rhône-Alpes	3092	1160	37,52%	26,77%	13	7	Catherine POUILLAIN	484	41,7%
Réunion	293	160	54,61%	50,00%	7	3	Stéphanie GIRARDOT	72	44,8%
Résultats sur les 10 régions	21443	<b>7381</b>	34,42%				<b>17</b>	<b>2738</b>	<b>37,1%</b>
Résultats									

# la délégation au ministère

le seuil, le barème,

Le 17 septembre, a été remise au directeur de cabinet de la Ministre de la Culture la pétition pour un barème d'honoraires,



étaient venus en soutien plusieurs dizaines d'architectes dont des représentants de DpA - Pays de Loire, PACA et Auvergne.



**prochain rendez-vous le  
7 novembre au Ministère**

# DPA-Pays de la Loire

Les élections au CROA des Pays de la Loire ont été particulières cette année. En effet, une fois n'est pas coutume, deux listes complètes étaient en concurrence (ce n'était jamais arrivé) ainsi qu'une candidature individuelle. Et un taux de participation de 42,86%, contre 29,16% en 2010. Signe d'une volonté de changement ?

Petit retour sur les débuts ... Quelques mois avant les élections, un petit groupe d'architectes se retrouvent autour d'une table. Ils ne se connaissent pas tous, chacun ayant été invité à rejoindre le groupe par le biais des « premiers instigateurs ».

Ensemble, ils fédèrent petit à petit une liste de neuf architectes inscrits à l'Ordre (dans l'ordre alphabétique Benjamin Avignon, Philippe Barré, Jérôme Berranger, Guillaume Blanchard, Elodie Debierre, Annie Lebeaupin Saint M'leux, Philippe Martial, Yann Massoneau et Richard Sicard), et - et c'est là l'originalité du groupement DpA Pays de la Loire - quatre jeunes architectes non inscrits, certains détenteurs de la HMONP et d'autres non (Amélie Allioux, Rachel Drouet, Jennifer Lannaud et Jimmy Leduc), mais qui souhaitent s'investir auprès de la liste présentée, l'épauler et lui rapporter la réalité de l'exercice de ces drôles d'architectes encore peu compris.

Après la rédaction d'une profession de foi qui s'appuie sur celle de DpA, la campagne est lancée auprès des 1200 architectes de la région.

La communication et la transparence sont les maîtres-mots ! La campagne est faite par mail, avec l'envoi de la profession de foi mi-juillet, puis des portraits de la liste et du collectif fin-juillet, et enfin un dernier mail à la rentrée. Parallèlement, chaque candidat communique directement avec ses connaissances en relayant les mails de DpA Pays de la Loire. Le bouche à oreilles fonctionne... on parle de DpA-Pays de la Loire...

En conclusion de cette campagne, une semaine avant la fin du premier tour, un rendez-vous convivial sur les bords de la Loire s'organise pour rencontrer à nouveau nos confrères et répondre à leurs interrogations :

«- Que va devenir votre collectif si vous êtes élus ?

- Il ne peut pas être dissocié de la présente liste c'est un moyen d'échange entre l'Ordre et tous les architectes inscrits ou non. »

« - Allez-vous faire des réunions publiques ?

- Nous pensons que c'est indispensable. »

« - Pouvons-nous faire partie du collectif ?

- Oui, il est ouvert aux plus motivés ! »

A la suite de cette rencontre, ces architectes intègrent le collectif et motivent leurs contacts à voter pour la liste entière de DpA, en ces derniers jours d'élections.

**11 septembre 2013 ... Toute la liste est élue, preuve de la volonté de changement souhaitée par les architectes de la région.**

**DpA-Pays de la Loire remporte 60,49% des voix. Les neuf nouveaux conseillers en Pays de la Loire sont donc DpA.**

La liste DpA PACA a obtenu des résultats très prometteurs à l'issue du premier tour :

Sur les 10 candidats DpA qui se sont présentés (pour 12 sièges à pourvoir sur 24 au CROA PACA), 7 se sont classés dans les 12 premiers (5 consœurs et 2 confrères).

La parité n'est pas vraiment respectée mais tant mieux pour une fois !

Une dynamique est née. Beaucoup pensent que l'ordre et le syndicat ont une attitude trop timorée voire attentiste et en retrait par rapport aux problèmes rencontrés par les architectes en PACA comme dans toute la France.

La réaction est là !

Les votants plus nombreux en PACA cette année qu'en 2010 (+4,25%), en partie du fait de la liste DpA, ont placé DpA en tête des résultats alors que **c'est la première fois que DpA se présente aux élections ordinaires en PACA.**

Seule DpA met en avant **une profession de foi unique sur l'ensemble de la France**, claire et avec des revendications auxquelles le plus grand nombre peut adhérer.

De plus, les votants se sont tournés vers les candidats jeunes et les femmes, signe d'une volonté claire de changement qui bouscule les habitudes électorales locales et l'ordre établi. La liste DpA met en avant des revendications et non des individus et ce dans toute la France. Cette position a porté ses fruits, il faut continuer pour ancrer notre action.

**Au second tour**, il est essentiel que les confrères qui veulent véritablement soutenir cet élan de résistance et de changement, **votent uniquement pour les candidats DpA** et n'éparpillent pas leurs voix.

Votons et faisons voter **DpA** au second tour pour un conseil régional de l'ordre renouvelé, représentatif et actif en PACA.

# DpA-Haute-Normandie

## Élections

**E**n Haute Normandie, depuis de nombreuses années, il n'y avait qu'une seule liste, avec parfois quelques candidatures individuelles.

Cette année, s'il n'y avait aucune liste complète (le nombre de postes à pourvoir était de 6), il y avait 2 listes de 5 personnes chacune (une liste de 5 personnes dont 2 membres sortants rééligibles, et notre liste DPA) ainsi que deux candidatures individuelles.

Nous pensons que cette situation nouvelle est liée à la prise en compte par les architectes des enjeux actuels de notre profession et des risques qui pèsent aujourd'hui sur la pratique de l'Architecture et de sa production.

Nous ne pensons pas qu'il s'agit là d'un réflexe corporatiste comme cela est parfois dit, étant donné que notre profession compte dans notre région des pratiques très diverses qui relèvent quasiment de métiers différents ! Il s'agit plutôt d'une inquiétude sur la production de l'Architecture, car nous sommes et devons rester un métier de passion.

Les résultats du premier tour ont montré clairement cette volonté des architectes de Haute Normandie de s'investir dans la défense de l'Architecture et d'essayer de s'en donner les moyens.

En effet, le nombre de votants a été très important (environ 50%), alors qu'il était lors des scrutins précédents de moins de 30%.

Les cinq membres de notre liste sont arrivés assez largement en tête au premier tour, ainsi qu'un autre confrère, Raoul Lemercier, qui défendait dans sa profession de foi des thèmes assez proches des nôtres.

Ces résultats sont d'autant plus explicites, que notre campagne du premier tour s'est limitée à la diffusion de notre profession de foi, dans le cadre de l'envoi réalisé par l'Ordre pour le scrutin.



Notre liste s'est constituée en quelques semaines et si le temps nous a manqué pour réunir 6 membres, il nous a permis de nous fédérer autour d'une volonté commune et de construire un véritable fonctionnement d'équipe.

Dès lors, la logique de notre démarche actuelle pour ce deuxième tour des élections, vise à ce que l'ensemble des candidats de notre liste soit élu, ce qui, nous l'espérons sera le cas.



# DpA-Auvergne

**E**n Auvergne le taux de participation au premier tour a été de 57% !...

C'est le taux le plus élevé jamais constaté .

Il est tout à fait certain que la campagne menée par le Collectif DpA Auvergne et les propositions qu'il porte ont été un des éléments majeurs de la mobilisation des architectes.

Pour la première fois des listes DpA étaient présentes dans 10 régions. Elles obtiennent 17 élus au premier tour. Nationalement, pour le second tour, nous pouvons légitimement espérer poursuivre notre percée avoir de nombreux élus supplémentaires répartis dans toutes les régions, et cela d'autant que votre mobilisation sera importante.

Nous lançons un appel à celles et ceux qui se seraient abstenus au premier tour, quelques soient les motifs ou les raisons qui les ont conduit à ignorer cette élection. Nous connaissons les critiques ou l'insatisfaction que l'Ordre peut parfois susciter. Il faut pour mieux faire fonctionner cette institution Il faut la faire vivre, la rendre plus efficace, lui permettre de porter les revendications légitimes de notre



profession.

Plus la participation au second tour sera forte, plus elles seront entendues et faciles à défendre.

9 postes de conseillers étaient à pourvoir. 5 ont été élus au premier tour, dont 3 candidats de la profession de foi de DpA : Joëlle Lechuga, Didier Allibert et Michel Mouraire.

Nous remercions chaleureusement et confraternellement toutes celles et tous ceux qui ont fait le choix de nous accorder leur confiance

Un second tour est nécessaire, 4 mandats restent à pourvoir.

Le Collectif DpA Auvergne présente: Danielle Gil, Franco Pontes, Xavier Fourrot et Bernard Nébot.

Nous organisons 2 réunions pour préparer le second tour

Une à Saint-Flour le 27 Septembre et l'autre à Clermont-Ferrand le 11 octobre.

# DpA-Rhône-Alpes

---

E

n Rhône-Alpes, votre consœur Catherine Poullain a été élue dès le premier tour !

Le programme initié par Dpa a remporté un succès national.

Pour que notre région Rhône-Alpes prenne part à cette évolution imminente de nos instances représentatives : Votez pour vos 6 candidats DpA !

6 candidats du changement pour 6 postes à pourvoir



Anthony  
Girard

Bruno  
Saint-Germain

Thierry  
Binachon

Christophe  
Millet

Pierre  
Scodellari

Kader Kemal  
Gomengil

Notre programme est clair et ne change pas :

- Pour l'application de la loi de 1977 : “ Le recours obligatoire à l'architecte” avec la suppression de la “dérogation” du seuil des 170m<sup>2</sup>
- Pour un barème d'honoraires plancher : clair et indiscutable
- Pour une formation professionnelle : volontaire et choisie
- Pour la délivrance d'un diplôme unique d'architecte
- Pour une cotisation juste et proportionnelle
- Pour la suppression des procédures PPP, des CPE

# DpA-Languedoc-Roussillon

E

n Languedoc-Roussillon, 6 sièges restent à pourvoir.

Aussi, si tu penses que nos revendications sont justes et légitimes, soutiens le combat de Défense profession Architecte en permettant au Languedoc Roussillon de participer à ce combat.



LISTE DpA LANGUEDOC-ROUSSILLON



Bénédicte ARRAGON  
LOZERE



Christian COMBES  
HERAULT



Cécile COPIGNY  
PYRENEES ORIENTALES



Valérie GARNIER  
HERAULT



Christine PEREZ  
GARD



Bruno THOMINES-DESMAZURES  
AUDE



LISTE DpA LANGUEDOC-ROUSSILLON



J'ai eu la chance, au début des années 80, de connaître une époque où les jeunes architectes que nous étions, mes associés et moi, pouvions encore

accéder à la commande publique. Certes nous avons commencé par de petits projets alimentaires, mais la commande publique celle qui permettait aux talents de se révéler dans de véritables productions architecturales était notre objectif.

La loi MOP démarrait. Les concours étaient ouverts à des architectes avec peu de références. Nous nous investissions beaucoup, les charrettes s'enchaînaient, les concours perdus aussi, mais un jour la qualité de notre travail paya et des maîtres d'ouvrages nous firent confiance.

En 1986 un jeune directeur d'hôpital nous confia un projet de 6 000 m<sup>2</sup> en pleine ville. Une aubaine.

Notre agence démarra là dessus et les concours gagnés et les réalisations suivirent, sans encartement, sans père préfet, sans carnet d'adresse...

Aujourd'hui, quel jeune architecte sorti de son HMONP (machin difficilement prononçable!) peut espérer un parcours similaire ?

La commande publique s'est certes tarie depuis la crise. Le pays et les régions se sont équipés depuis 40 ans.

Mais il faut encore faire du logement, rénover ou restructurer des équipements. Des quartiers sont à recomposer.

Et puis le secteur privé souffre toujours d'une qualité architecturale très en dessous de celle du secteur public (oui à l'abolition du seuil de 170 m<sup>2</sup>).

Il y a donc encore du travail pour les architectes.

Mais la loi MOP est taillée en pièce, ses conditions d'applications rognées, les procédures en conception-réalisation et les PPP font la part belle aux groupes du BTP qui relèguent l'architecte au 2ème plan, les maîtres d'ouvrage se sont organisés pour verrouiller leurs procédures d'appel à candidature, les MAPA fleurissent (oui aux barèmes, non au dumping), le critère prix gagne sur la qualité architecturale, les réseaux entre maîtres d'ouvrages locaux et architectes affairistes se réenclenchent. Bref l'architecte qui avait pu s'épanouir grâce à la commande publique il y a 30 ans perd du terrain et l'architecture aussi. La situation se radicalise. Exercer cette profession devient de plus en plus dur.

Face à cette situation qui défend les architectes ? Qui se soucie de l'avenir de notre profession ?

Que fait l'état ? la MIQCP existe-t-elle encore ?

On parle beaucoup de qualité de vie, d'environnement, d'écologie...

Et l'architecture ?

Et les architectes ?

DpA est le seul collectif à mettre en avant des revendications simples, claires et essentielles pour défendre cette profession.

Et ce à l'échelle nationale, dans une action collective, sans calcul électoral personnel comme cela a souvent été le cas par le passé lors des élections ordinaires.

Au premier tour des élections ordinaires PACA de 2013 ce sont surtout des consœurs et de jeunes architectes qui ont été placés en tête par les électeurs. Preuve qu'il y a un rejet des candidatures de notables.

Les architectes doivent faire entendre leur voix et se défendre sinon ce métier disparaîtra.

J'ai donc décidé de soutenir DpA et de me présenter sur sa liste en PACA. Plus il y aura de conseillers DpA en PACA et plus les revendications de DpA pourront remonter au niveau national.

Il s'agit de soutenir des idées, une liste et non des candidats individuels.

VOTONS DpA si nous voulons résister et défendre la profession.

Yves BENSOUSSAN Architecte DPLG  
candidat en PACA





C

ela fait déjà plusieurs années qu'après avoir payé ma cotisation à l'Ordre je m'indigne de recevoir ma jolie carte professionnelle à 700 euros ... mais à quoi peut-elle bien me servir ?

- à confirmer mon inscription à l'Ordre ? certainement pas, les maîtres d'ouvrages publics exigent une attestation spécifique et aucune mairie ne m'a jamais rien demandé lors du dépôt de demande de dossier de permis de construire ...

- à me donner une certaine crédibilité auprès des

collectivités locales ? apparemment pas, puisque je suis souvent obligée de rappeler les textes réglementaires aux administrations censées les appliquer ...

- à défendre mes honoraires ? encore moins, puisque les honoraires sont libres et chutent vers le bas par manque de travail ...

- à accéder à une formation en CAO/DAO dont j'ai besoin au quotidien ? cela ne fait pas partie des formations prioritaires ...

- à justifier de mes droits auprès du RSI dans le cadre d'indemnités journalières pour une interruption temporaire de travail (intervention chirurgicale par exemple) ? toujours pas, car il n'y a pas d'accord entre le RSI et l'ordre des architectes ...

Aujourd'hui j'ai le sentiment que l'Ordre qui me représente est loin de ce qui me préoccupe au quotidien pour exercer mon métier.

Pour agir, j'ai décidé de faire candidature sur la liste DpA dont je me sens proche de la profession de foi.

Véronique TOUSSAINT Architecte DPLG, candidate en PACA



A

ux élections ordinaires de 2010, j'ai voté DpA, parce que leur profession de foi était la seule à faire écho aux sombres préoccupations qui peuplaient mon quotidien. Dans la foulée, j'ai adhéré à DpA.

Aujourd'hui, je vais plus loin et me présente aux élections ordinaires, parce que je ne supporte plus de rester passive devant la dégradation sans précédent de l'exercice de mon métier.

Je constate que l'architecture n'est plus au centre des critères de jugement dans les présélections de concours; les donneurs d'ordre n'ont plus d'yeux que pour le montant des chiffres d'affaires des agences et le nombre de leurs salariés! Cette marchandisation excessive du projet architectural, qui, de prestation intellectuelle devient alors un simple service commercial, génère alors une concurrence déloyale sur les honoraires, toujours au détriment de la qualité architecturale.

Pour résister à cette régression culturelle, je revendique clairement le caractère artisanal du métier d'architecte, parce qu'il permet d'instaurer un véritable dialogue avec le client et de lui offrir un projet sur mesure, loin de la production en série des grosses firmes d'architecture.

Je propose donc de mettre à profit mon expérience pour devenir un des porte-paroles de mes consœurs et confrères qui ont de la peine à vivre de leur métier, pour mettre en action les propositions de DpA et contribuer, avec réalisme et diplomatie, à la réparation de ce monde.

Hilda SEBBAG Architecte DPLG candidate en IdF

Retrouvez tous les candidats DpA- IdF sur <http://dpa2013.wordpress.com/>



# « CONSTRUISONS ENSEMBLE L'INSTITUTION DE DEMAIN -

Programme d'action pour l'architecture et les architectes »  
<http://www.construisons-ensemble-l-institution-de-demain.com/>

## LE POINT DE VUE DE DpA

**L**ES ARCHITECTES ont reçu début septembre un petit fascicule édité et réalisé par un ensemble d'élus nationaux et régionaux de l'Ordre des architectes ainsi libellé « *CONSTRUISONS ENSEMBLE L'INSTITUTION DE DEMAIN / PROGRAMME D'ACTION POUR L'ARCHITECTURE ET LES ARCHITECTES* »

Dans ce document publié en période d'élections ordinaires, les contributeurs proposent une réflexion sur l'avenir de l'Ordre des architectes abordée en plusieurs volets... et sur laquelle DpA propose une analyse critique pragmatique pour réaffirmer ses prises de positions.

### « POUR DEMAIN, QUE VEULENT LES ARCHITECTES ? »

Les Protagonistes du fascicule rappellent les bases sur lesquelles repose l'institution ordinaire : Intérêt public de la création architecturale, indépendance des architectes, déontologie. Ils évoquent la baisse d'activité et les difficultés conduisant à la précarisation des structures des architectes, enfin, ils soulignent la diversité des modes d'exercice. Les protagonistes constatent et regrettent que depuis plusieurs années, les débats sur la situation de la profession révèlent des attitudes « défensives et protectionnistes » préférant une perspective collective d'avenir plutôt qu'une protection de la profession mais sans toutefois donner les clefs ou formaliser une quelconque idée de ce qui pourrait être apporté à la profession pour lui offrir cette perspective d'avenir !

**DpA** adhère à toute recherche de pérennisation de la profession et propose **des mesures qui favoriseraient l'accès à la commande notamment pour les jeunes architectes et les petites agences** comme :

- l'abrogation du seuil ou son réajustement ;
- la mise en place réglementaire d'un **barème plancher** pour éviter le dumping social et la précarisation de tout un pan de la profession, un barème équitable au regard des petits et gros projets ;

- La révision des seuils des procédures de mise en concurrence pour **limiter les MAPA** (procédures adaptées où le critère prix est prépondérant) au profit des concours d'architecture ;
- La simplification et la planification des conditions de candidatures dans le cadre des mises en concurrence, pour éviter les abus administratifs et des procédures chronophages pour les architectes ;
- **l'abrogation des ordonnances de 2005 et le renforcement de la MOP** dans l'esprit de la loi sur l'architecture de 1977, **limitation des procédures en PPP, CREM, Conception réalisation.**
- l'alignement des marchés privés (compris CPE...) sur les fondements de la MOP ;
- Inciter l'Etat à mener une politique volontariste pour la relance de la construction de logements sociaux par une « aide à la pierre »
- Etc

### « LA LOI SUR L'ARCHITECTURE : UNE PRISON OU UN TREMLIN ? »

Les protagonistes, qui refusent le détournement de la loi, constatent la faiblesse de l'état à la faire appliquer (... tout en admettant que l'Etat ne peut pas tout), écrivent « Il faut exiger de l'Etat des solutions plus prometteuses : fondées sur l'intérêt social plus que corporatistes... »

**DpA** adhère évidemment à l'idée d'une profession qui exerce dans l'intérêt social et préconise, pour ce faire, que les architectes soient partie prenante à tous les niveaux de décision, en temps que conseils et acteurs de l'aménagement du territoire, de l'acte de bâtir... il y a donc bien une exigence revendicative légitime ( un tremplin ! ) pour notre corporation qui détient un savoir spécifique enseigné dans les ENSA (Ecoles nationales Supérieures d'Architecture réservées à des apprentis architectes ne se sentent pas franchement en prison)

« **UN ORDRE PROSPECTIF, DYNAMIQUE ET EFFICACE** »

Ce chapitre établit des objectifs sur la rénovation de l'Ordre et le rôle du Conseil National en terme d'efficacité, d'ouverture et d'écoute à la société, d'analyse des mutations sociétales en anticipant et agissant « avec un coup d'avance » plutôt qu'après « les coups partis », Comme actuellement !

**DpA** partage globalement le constat sur une nécessaire **réorientation** de l'Ordre souhaitant également un Ordre « anticipant pour agir », sous tutelle de la Culture ou sous la tutelle de tout autre ministère, pour peu que l'état français lui donne les moyens d'une politique volontaire et responsable pour l'architecture, l'enseignement et les architectes.

« **UN ORDRE QUI INVENTE LA PROFESSION DE DEMAIN** »

Formation initiale :

Un partenariat permanent entre l'Ordre, le ministère et les écoles (collège enseignant et étudiant) est proposé pour une réflexion prospective afin de mettre en perspective une vision de « l'architecte de demain » par une formation équilibrée entre la culture de projet et les pratiques de métiers.

**DpA** note que La question de la HMONP reste un sujet d'actualité et que la question du statut social du jeune diplômé et les conditions économiques d'accueil dans les agences est posé...

**DpA** renouvelle sa critique vis-à-vis des deux statuts d'architectes : HMONP et ADE et réaffirme son attachement à réintégrer la formation professionnelle dans le cadre du cursus revendiquant un seul et même diplôme (comme l'était l'ancien dplg).

Formation continue :

**DpA** note que les critères d'obligation de formation professionnelle inscrite dans le code de déontologie, seraient adaptés suivant les types et les pratiques des agences... **selon un code révisé.**

**DpA** réitère ses prises de positions publiques sur la question en proposant de laisser juge et responsable chaque architecte pour satisfaire à ses obligations déontologiques de formation continue... quitte à ce qu'il soit demandé à chaque inscrit d'en rendre compte chaque année par une note.

**DpA** souhaite que l'Ordre favorise l'accès à une formation abordable financièrement pour tous les architectes en développant des pôles de formation performants et adaptés aux exigences des architectes en utilisant au mieux les fonds de la formation continue quelque soit le mode d'exercice.

« **UNE DEMOCRATIE RENFORCEE-UNE GOUVERNANCE RENOVEE** »

**DpA** est favorable à une démocratie renforcée, comme évoqué par les auteurs du document et approuve tout ce qui irait dans le sens d'une meilleure communication entre les régions et entre les régions et le National.

**DpA** propose que les statuts de l'ordre soient amendés et que l'élection du président soit organisée avec un scrutin direct de l'ensemble des électeurs architectes. Le président, interlocuteur du ministère, doit représenter l'ensemble des architectes.

**DpA** note qu'il n'est pas évoqué de débat sur la question de la cotisation... souhaitée plus juste par une majorité d'inscrits.

**DpA** propose une cotisation en trois tranches (pour les architectes qui pratiquent la maîtrise d'œuvre) et qui tienne compte d'une légitime solidarité entre architectes en difficultés et les 200 plus grosses agences.

« **COMMENT ETRE ARCHITECTE DEMAIN ?** »

**DpA** note qu'aucune idée précise n'est énoncée pour assurer l'avenir de la profession pour son implication sociétale et regrette que la question posée « Etre architecte demain » soit formulée sans proposition concrète!

Jacques HESTERS architecte .

# Fais moi mal Johnny, Johnny...

Qui ne se souvient de la voie rocailleuse de Magali Noël : « oh ! Johnny, pas l'amour qui fait BIM, l'amour qui fait BOUM » dans la merveilleuse chanson de Boris Vian ?

Une nouvelle révolution numérique nous guette irrémédiablement, menace Mouvement : c'est le Bim.

Faut-il en avoir peur ?

S'y prendre trop tard nous « laisserait sur le quai », voire nous « placerait hors du jeu professionnel ».

Ne disposons-nous pas de l'Ordre des Architectes pour nous protéger, nous accompagner.

Sa relation avec les pouvoirs publics ne devrait-elle pas nous garantir une information en temps utile.

Ses moyens (14 millions d'euros annuels) ne permettraient-ils pas un début de formation gratuite, relayé par l'Etat qui se doit de mettre en place les actions nécessaires.

Les architectes sont bien passés du crayon à Autocad, ils devraient pouvoir passer d'Autocad au Bim, en bon ordre, sans dommage.

A condition de ne pas considérer le Bim, comme « un avantage concurrentiel » qui désorganiserait un peu plus la profession,

A condition de ne pas en faire un outil supplémentaire de sélection et d'élimination des confrères, comme semble s'y complaire Mouvement.

A condition, bref, de voter DpA.

Il est encore temps.

Car nous ne voulons pas d'architecture qui fasse Bim.

Nous rêvons d'architecture qui fasse Boum.

Olivier de CERTEAU

Paris le 05 septembre 2013



# Conjurer la DÉFIANCE vis à vis de l'



contribution

Passant de 20% en 2010 à 25% en 2013, même s'il s'améliore, le faible pourcentage de votants au premier tour des élections précédentes n'est ni nouveau, ni réjouissant. Il illustre une nouvelle fois le malaise que les architectes entretiennent avec l'Ordre.

## INDIVIDUALISME

Les réticences à l'égard de l'Ordre peuvent être de natures assez différentes. La nécessité même d'un ordre est souvent contestée, parfois sans que cette opposition soit clairement identifiée, pour des créateurs indépendants souvent jugés individualistes, la seule présence d'une structure ressentie surplombante suffisant au rejet de l'institution ordinale.

## HISTOIRE

Il y a bien évidemment l'histoire et cette indignité des origines dont il faut éviter de parler. Comment ne pas associer l'ordre au régime de Vichy qui a promulgué la loi lui donnant existence ? Le comportement de l'instance professionnelle et de ses membres durant cette période n'incite pas à l'admiration. Il n'en demeure pas moins que des projets antérieurs de création d'instances professionnelles visant à protéger le titre d'architecte ont existé dès le XIX<sup>ème</sup> et se sont multipliées durant l'entre deux guerre ; propositions Brandon - 1933, Pomaret - 1934, Vaillant-Couturier et Berlioz - 1937 et 1939, Jean Zay - 1939, ce dernier, ministre de l'éducation nationale et des Beaux arts du Front Populaire, a été assassiné par la milice, l'orientation des auteurs de cet acte de naissance n'est peut être pas aussi univoque qu'il semblerait.

## MECONNAISSANCE

Nous avons constaté lors de ces élections que bon nombre d'entre nous, n'avaient qu'une connaissance parcellaire du mode de fonctionnement de l'Ordre, de l'articulation entre les instances Régionales et Nationales, comme du mode d'élection de nos représentants. Le mode de fonctionnement de l'Ordre demanderait à être plus compréhensible pour tous. Cette clarification des instances, voire de leur simplification reste un chantier à ouvrir.

## COTISATION

La cotisation de l'Ordre des Architecte semble élevée par comparaison, à celle des avocats, faible les premières années d'inscription et qui varie après 5 ans selon les montants des revenus en incluant les assurances, ce qui la situe alors entre 1355€ à 6280€.

Pour les médecins elle est de 300€ en 2013, les vétérinaires de 317,40€, les géomètres ne la rendent pas publique... Chacun pourra utilement consulter les sites des Ordres ou Conseils pour faire sa comparaison. Avec 700€ la cotisation des Architectes, (qui elle n'inclut pas les assurances !), est parfois très lourde dans une situation grave de précarisation. Pour mémoire le revenu moyen retiré de l'activité d'architecte a chuté d'un tiers en euros courants, passant de 41 139€ en 2007 à 28 184€ en 2008. En 2010, 21% des architectes interrogés déclarent avoir gagné moins de 10.000€ sur l'année. 59% ont moins de 30.000€ annuels. 18% ont déclaré plus de 50.000€ de revenus. Ces chiffres sont à mettre en rapport avec les montants des 200 plus grosses agences en France...

## TRANSPARENCE

Avec un montant de cotisation qui ne se caractérise pas par sa faiblesse, le montant global récolté pour le fonctionnement des instances représente une somme importante. Environ 12M€ pour 29 933 architectes (en moyenne plus de 400€ de cotisation par inscrit). Le manque d'information ne contribue pas à rassurer les architectes sur l'utilisation de leurs cotisations.

Les contribuables que nous sommes doivent avoir un droit de transparence intégrale, qui leur permettrait d'apprécier dans le détail la destination des différents montants gérés par l'ordre, selon leur affectation.

## ACTION

L'action de l'Ordre, même si elle est réelle, n'a pas suffi à infléchir le cadre législatif de manière tangible pour rendre les conditions d'exercices plus dignes. La situation d'une majorité d'architectes est alarmante et la crise ne l'explique qu'en partie. L'ordre n'est pas parvenu à convaincre de la tangibilité de l'action menée à un moment crucial où une correction du cadre d'exercice s'impose.

## CADRE DE L'EXERCICE

Exercer notre profession dans un cadre réglementé, avec un Ordre garant de ce cadre d'exercice, constitue sur le plan des principes un aspect central légitimant l'existence de l'ordre. De même celui de représentant de la profession auprès des pouvoirs publics qui ont, avec la Loi de 77, institué le caractère d'utilité publique de l'architecture. Ce rôle de représentation doit être exercé dans l'action par un ordre utile et offensif auprès des pouvoirs publics afin que la majorité des architectes adhèrent et soutienne cette représentation.

## CACOPHONIE ?

Les architectes sont parfois perçus comme étant divisés. Notre indépendance et notre individualisme, s'accorde mal avec la nécessité de parler d'une seule voie vers laquelle il serait pourtant urgent de tendre. Parler d'une seule voie ne doit cependant pas être en contradiction avec la recherche d'un fonctionnement plus démocratique dans le cadre d'un pluralisme effectif.

C'est la raison pour laquelle "Mouvement des architectes" ne doit pas représenter de manière hégémonique les architectes d'Île de France et qu'un vote pour DPA doit, aussi pour cette raison, motiver.

L'architecture, pour être de qualité doit être conçue par des architectes reconnus socialement avec un niveau de rémunération décent. À ce rôle d'auteur du projet architectural doit continuer de se superposer celui, éminemment social, d'intermédiaire indépendant entre la Maîtrise d'ouvrage et l'entreprise. Notre éviction de ce rôle attendu par des majors qui seraient "seuls maîtres à bord" doit être combattu avec la plus grande énergie c'est peut être l'une des clefs de notre reconnaissance sociale.

Yves BRANGIER architecte candidat en IdF



## Solidarité ordinaire et cotisation.

Adoptée en 2000 la cotisation unique et forfaitaire ne peut plus répondre à la situation de crise des architectes. Il n'est pas normal que les 95 % des architectes et agences de moins de 5 salariés paient pour les 200 les plus grosses qui se répartissent la majorité des commandes.

La mise en place par le Cnoa des commissions de solidarité ne suffit pas et elles ne remplissent pas leur rôle, trop d'architectes sont concernés, C'est ingérable au cas par cas.

Mettre fin à ce déséquilibre ne doit pas se faire en revenant au système progressif précédent celui du forfait, mais selon des régulations de solidarité professionnelle.

De même les sociétés d'architecture (inclus les structures étrangères) doivent s'acquitter à la mesure des chiffres d'affaires déclarés et contrôlables en rapport avec la grosse part du marché qu'elles accaparent. Déséquilibrant ainsi la juste répartition des échelles d'exercice des agences.

Alors comment faire simple, confraternellement, et consensuellement.

Le Cnoa connaît précisément le nombre d'architectes en activité (19 000), le bilan par la revue d'A des Ca des 200 plus grosses agences donnent la part de marché, et connaissant les statistiques du montant des travaux de bâtiments on peut aisément attribuer la nouvelle répartition.

Si par exemple les 200 plus grosses agence réalisaient plus de 50 % du chiffre d'affaire de la profession, elles devront régler proportionnellement à leur taille 50% du montant total des cotisations.

Le reste des autres 50 % serait réparti forfaitairement sur la majorité des architectes oeuvrant seul ou avec peu de salariés induisant une baisse réelle pour la majorité de la profession qui souffre de ce déséquilibre.

Dans le même temps un audit du budget (~18 millions d'euros) de l'ordre national sera réalisé et publié. Chaque région devrait en faire de même localement.

Si une baisse du budget au regard du service rendu par l'organisation ordinaire est possible, il sera mis en oeuvre, surtout pour les locaux et divers sondages dispendieux et inappropriés en période de crise de la profession.

Dans le même temps, instauration du barème minimum et abrogation des seuils devraient augmenter le Ca de tous les architectes et assurer par une juste cotisation le rééquilibre des budgets de l'ordre.

Ceci est une piste et seule la concertation donnera sens à cette nécessaire revendication.

Frederic SCHOELLER - candidat Croaif 2013 .

## Elections ordinaires 2013 : les architectes candidats expriment le malaise de la profession

Milena Chessa | 25/09/2013 | 15:04 | [Profession](#)

Du 26 septembre au 22 octobre se déroule le second tour des élections portant renouvellement des conseils régionaux de l'ordre des architectes. La lecture des professions de foi laisse transparaître les tourments des maîtres d'oeuvre au sujet du dumping des honoraires, du poids de la réglementation, de la difficulté d'accès à la commande... Morceaux choisis.

### Le dumping des honoraires : « un fléau »



« Les honoraires pratiqués par les architectes de la région Bretagne sont parmi les plus bas de France !, affirme Thierry Roty, architecte, 53 ans, à Rennes. La déflation, est déjà à l'oeuvre, le "dumping", le "prix cassé" ne se limite pas aux marchés privés mais est largement encouragé par une certaine maîtrise d'ouvrage publique souvent inconsciente et insuffisamment formée à l'architecture. La prochaine étape est déjà franchie, des sociétés localisées

dans des pays à bas coûts nous proposent déjà de sous-traiter nos projets à des coûts encore plus bas... »

« Le dumping des honoraires est un fléau, il est urgent d'établir des taux-planchers de rémunération », alerte Raoul Lemerrier, architecte, 43 ans, à Catenay (Haute-Normandie). « L'absence de barème, clair et indiscutable, conduit dans des cas de plus en plus nombreux, à sélectionner les équipes en fonction du montant de leurs honoraires, et non pas pour la qualité des projets », avertit la liste « Défense profession architecte » en Auvergne.

Pour lutter contre ce dumping, la liste "Des architectes pour l'architecture", en Aquitaine, propose la « mise en place d'un observatoire régional de la commande publique ». Alors que Boris Ridet, architecte, 41 ans, à Toul (Lorraine), suggère de « favoriser une organisation nationale des tarifs des honoraires à l'échelon national, car il existe trop de discordances entre les tarifs et qui tendent à s'accroître

(exemple : une mission à 1000 euros en Meurthe-et-Moselle vaut 20000 euros dans le Var) ».

« L'Ordre doit faire entendre que notre travail doit être payé sans autres conditions que celles nous incombant, estime Olivier Ducasse, architecte, 42 ans, libéral à Toulouse. Nos honoraires ne doivent plus être conditionnés aux humeurs d'un voisin, aux tergiversations d'un promoteur, au revirement d'un banquier, aux ambitions non financées de tel ou tel élu. Que chacun prenne ses responsabilités et assume ses risques. Un permis déposé et obtenu est un permis dû ! »

### La réglementation : « un rouleau compresseur »

« L'environnement du bâtiment évolue et se complexifie sans cesse, constate Jean-François Isse, architecte, 37 ans, à Paris. Pas une année sans que l'on rajoute une RT (réglementation technique) par ici, un décret par-là. Mais pour aller où ? Il n'y a pas de ligne directrice, d'objectif. On me rétorquera que l'on tend vers le meilleur, en passant du logement BHC (Bâtiment haute consommation) au BBC

(Bâtiment basse consommation), puis au BPC (Bâtiment pas de consommation) et enfin au BBE... 95% du bâti est resté au XXe siècle voire au XIXe et l'on focalise sur les 5% qui sont passés au XXIe (voire XXIIe siècle)... A l'heure de la crise du logement et de la crise tout court il serait peut être bon d'apporter un peu de bon sens. »

Même constat pour Eric Beauquier, architecte, 52 ans, à Annecy : « Depuis 20 ans, les réglementations, les strates administratives, les barrières techniques et les intrusions juridiques se sont accumulées. Nous sommes dans la position du médecin auquel on conteste le diagnostic, cloisonne la prescription et surveille la posologie. L'administratif a clairement pris le pas sur la créativité, source de notre cadre de vie. Il est urgent de lutter contre ce rouleau compresseur. »

« La ventilation traversante des logements n'est pas en soi une mauvaise solution, l'erreur c'est de vouloir l'imposer !, pense Marc Joly, architecte et ingénieur, 53 ans, à Sainte-Marie (La Réunion). Il en sera de même chaque fois que l'Etat voudra règlementer une solution plutôt qu'un objectif. Les conséquences sont dramatiques sur le plan qualitatif, car ces solutions "imposées" et "universelles" sont le plus souvent inadaptées au contexte, et inhibent la

créativité et l'innovation. Elles siphonnent les ressources financières des projets, qui pourraient être mieux utilisées par ailleurs ; *in fine*, elles en réduisent la qualité ou participent à désolabiliser la population vis-à-vis du logement. »

## Le seuil de 170 m<sup>2</sup> : « à supprimer ! »



La liste « Défense profession architecte » demande « l'application de la loi de 1977 qui stipule que "quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire". Cette loi a été détournée par le décret fixant le seuil de recours obligatoire à 170 m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre nette (Shon), transformé récemment, sous la pression des constructeurs de maisons individuelles en "surface plancher" équivalent en réalité à 190 m<sup>2</sup> de Shon. Nous revendiquons la suppression de ce seuil. » Pour Raoul Lemercier, architecte, 43 ans, à Catenay (Haute-Normandie) : « Il ne doit plus y avoir d'architecture sans architecte. »

## La commande publique : « un gâteau toujours plus petit »

Dans le Nord-Pas-de-Calais, la liste « Soyons représentés ! » explique que « de nombreuses agences de grande taille ou de taille moyenne sont obligées de réguler leur nombre de personnel pour compenser les difficultés et le manque de travail. Les petites agences ou très petites agences n'ont pas

cette possibilité et se retrouvent dans l'obligation de quitter la profession. Par ailleurs, ces petites structures n'ont pas le chiffre d'affaire suffisant leur permettant d'être retenus pour les marchés tant publics que privés. Notre expérience, notre expertise, nous rendent désormais capables d'expliquer aux maîtres d'ouvrages tant publics que privés l'avantage de travailler avec une petite structure, où l'architecte est vraiment personnellement impliqué et réactif dans toutes les phases du projet. Nous proposons de représenter les petites structures, EURL, architectes libéraux... pour qu'enfin nous soyons entendus et considérés. »

En Languedoc-Roussillon, la liste « Regards pluriels, l'équipe qui vous ressemble... » souhaite faire « reconnaître le travail des professionnels de proximité, si souvent balayé d'un revers de la main, pendant que les vedettes médiatiques suscitent l'engouement des élus : en renforçant la communication des projets de qualité, en développant un référentiel de projets régionaux modèles en terme de créativité, d'innovation et d'identité méditerranéenne. »

A Paris, Jean-François Isse, architecte, 37 ans, rappelle avec ironie que le « gâteau de la commande publique est de plus en plus petit et les convives toujours plus nombreux. Certains ne savent même pas à quoi il ressemble et d'autres ont la bouche pleine. Même les miettes de ce gâteau intéressent dorénavant

les princes d'hier et tant pis pour les sans grades. Peut-être qu'un peu d'équité dans la commande publique serait la bienvenue, que la jeunesse d'esprit soit une qualité et non un handicap. Il est bon de rappeler qu'il n'est pas nécessaire voire déconseillé de retenir un spécialiste d'aéroports pour faire un abribus, qu'il n'y a pas écrit NAJA derrière la chaise dédiée à l'équipe "jeune", que la cohorte des techniciens dont on nous affuble pour réaliser ce même abribus permette à minima de compenser l'inexpérience relative. »

## Le diplôme d'architecte sans le droit d'exercer : « un non-sens »

« Depuis la suppression du diplôme DPLG, les écoles d'architecture délivrent, après cinq années d'études, des diplômes "d'architecte diplômé d'Etat" (ADE) qui ne permettent, ni de s'inscrire au tableau de l'Ordre, ni de construire en son nom propre, explique la liste "Défense profession architecte". Cette réforme, calquée sur celle des diplômes universitaires (Licence/Master/Doctorat) est inapte et produit des architectes qui ne peuvent pas construire. Non-sens ! C'est une entorse à la déontologie qui a toujours établi que "nul ne peut porter le titre d'architecte s'il n'est inscrit à l'Ordre". Nous réclamons que les diplômes délivrés par les écoles intègrent la HMONP (habilitation à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre), qui serait censée délivrer une formation complémentaire. Elle devrait être intégrée au cursus scolaire quelle qu'en soit la durée. Nous dénonçons l'escroquerie des "métiers d'architecture", qui légitiment ces diplômes "d'architectes-sans-droit-de-construire", orientant les jeunes vers d'autres métiers que celui d'architecte à part entière que conférerait l'ancien diplôme DPLG. »

Vincent Billard, architecte, 31 ans, à Dijon, « souhaite mettre en place un accompagnement spécifique pour les jeunes inscrits afin de les aider dans leurs premières années d'exercice, sous la forme d'un parrainage assuré par des confrères plus expérimentés, permettant ainsi de tisser davantage de liens entre les différentes générations d'architectes présentes à l'Ordre ». Dans le Centre, la liste « Des architectes de votre région » pense qu'une « équipe alliant un professionnel confirmé et un débutant permet souvent aux jeunes architectes d'être retenus », et propose que « ce type de "tutorat" très apprécié des maîtres d'ouvrage soit privilégié de façon systématique ».

## Les missions de l'architecte : « cessons de les déléguer ! »

Thierry Borey, architecte, 58 ans, à Bernières-sur-Mer (Basse-Normandie) souhaite la « non-dilution des missions de base de l'architecte au profit des cotraitants qui prennent la plus grande part des honoraires de conception ». Des propos corroborés par Alain Nguyen-Legros, architecte, 55 ans, Le Tampon (La Réunion) : « Nous avons le devoir de reconquérir des missions que nous "artistes" dans l'acte de bâtir ne cessons de déléguer à des "spécialistes". Entre autres : ingénierie de plus en plus pointue, maison individuelle, coordination SPS et OPC, diagnostics multiples, clef en main, accessibilité (rebaptisée à juste titre "conception universelle"), environnement et écologie, les PPP où notre rôle est dévalorisé... Il ne nous restera bientôt que les permis de construire à signer si nous ne réagissons pas. »

Rodolphe Cousin, architecte, 53 ans, à Saint-Denis de La Réunion, encourage ses confrères à aller « conquérir » une plus grande place dans le débat social et politique, et dans la formalisation de nos espaces de vie, dit-il, « le couteau entre les dents, dans la joie et la bonne humeur ! »

## FOCUS

### *Résultats du premier tour de scrutin*

*Le taux de participation générale au premier tour de scrutin, clos le 11 septembre 2013, s'élève à 37,31% (31,50% en 2010, soit une augmentation de 5,81%). Sur 29469 architectes inscrits à l'Ordre, 10996 ont voté. Le nombre, total de sièges de conseiller régional à pourvoir est de 214. Au premier tour, 133 ont été attribués. Au second tour, il en reste donc 81, dont quatorze en Ile-de-France, douze en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dix en Nord-Pas-de-Calais. Treize régions sur vingt-six sont concernées par ce second tour. Les votes seront ouverts à partir du 26 septembre et jusqu'au 22 octobre. A noter que les extraits des professions de foi cités ci-dessus ont été choisis sans tenir compte des résultats du premier tour de vote, car ils illustrent les débats qui agitent la profession.*

*Rappelons que les conseils régionaux de l'Ordre ont pour mission principale d'assurer la tenue du tableau régional qui recense tous les architectes, agréés en architecture et sociétés d'architecture exerçant sur leur territoire de compétence. Ils ont qualité pour défendre le titre d'architecte et veillent au respect du code des devoirs professionnels. Ils peuvent intervenir dans l'organisation de la formation permanente et plus généralement de la promotion sociale des architectes.*

# Mouvement *écrit au Moniteur*

## Idées dangereuses

Certaines idées reprises dans l'article sont irréalistes et dangereuses pour la profession. C'est d'ailleurs là qu'est tout le débat qui, pour le coup, est très intéressant.

Je m'explique :

1/ Le barème des honoraires est une proposition qui séduit les architectes en cette période de crise. Nous l'avons également soutenue il y a quelques années. Mais après avoir présenté ce projet aux différentes instances publiques, nous avons réalisé qu'ils étaient non-conformes au droit européen. De plus, aucun ministère (Environnement, Culture, Equipement) ne nous a pris au sérieux. Par ailleurs, ce calcul au barème revient à faire une estimation de nos honoraires au ratio, alors que les missions des architectes sont de plus en plus complexes et variées. C'est pour cela que nous défendons un calcul des honoraires au temps passé et un minimum détaillé par spécialité ; plutôt que de nous enfermer dans une boîte noire qui nous fragilise face à une maîtrise d'ouvrage toujours plus touchée, elle aussi, par la crise. C'est la meilleure mesure pour lutter contre le dumping et pour mettre l'architecte en face des réalités de l'entreprise.

2/ Les pouvoirs publics ne nous ont pas non plus pris au sérieux lorsque nous avons soutenu la proposition de suppression du seuil de 170 m2. Aurélie Filippetti a d'ailleurs été très claire là-dessus. Aucun gouvernement ne pourra se permettre de se mettre à dos des artisans, des constructeurs de maisons individuelles, des auto-constructeurs, pour la seule raison de défendre les architectes. Le calcul électoral est vite fait et je le déplore. Mais l'architecte n'est pas au centre du monde. Sur ce sujet, nous proposons une incitation pour travailler avec lui par le biais d'avantages fiscaux ou de simplification d'instruction des PC et une réorganisation de la micro-commande, plutôt que d'imposer un mariage forcé entre architectes et particuliers

3/ La HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) est issue d'une mise en homogénéité des diplômes d'architecture européens et dans le monde. Partout la formation est validée par une habilitation à la maîtrise d'œuvre en plus du diplôme. Nous ne pouvons pas rater le coche au risque de laisser le diplôme français se dévaloriser. Là encore, ce n'est pas sérieux de remettre en cause cette réforme indispensable. De plus le métier d'architecte ne s'arrête pas à la maîtrise d'œuvre. Nous sommes pour la mise en valeur de tous les métiers de l'architecture.

*Olivier Leclercq, architecte* | Source LE MONITEUR.FR [<http://moniteur.fr/>](http://moniteur.fr/)

*d'autres aussi*

**un peu triste...**

Il est quand même dommage que vous donniez acte à Mme Filippetti de son manque de courage et de clairvoyance et que vous transformiez cela en une réalité non négociable et indubitable ! Vous pouvez exprimer votre avis, mais peut être est-il minoritaire, et alors... comment pouvez-vous prétendre nous représenter ?

*Luc Dupont* | 26/09/2013 - 16:00

# Bêler avec le troupeau...

Ainsi l'architecte représentant sa profession, doit être dans l'air du temps, bêler avec le troupeau et accepter sans broncher l'ordre social déréglementé.

Ne faut il pas un certain degré d'aveuglement à cette tranche d'architectes qui ont la chance de travailler sur une échelle de projets auxquels il accèdent par concours. Quelle est la proportion de la profession que cela concerne ? Et comment peuvent ils être à ce point loin des préoccupations de leurs confrères qui survivent par les MAPA, dont ils n'ont pratiquement aucune chance de sortir, compte tenu de l'importance de la prise en compte des CA ? Ne faut il pas un certain degré d'aveuglement pour considérer que le relatif privilège dont bénéficient les architectes accédant à la commande par concours est lui aussi attaqué et qu'eux mêmes sont en grave danger...

Je laisse à chacun le soin de voir où se situe Mouvement dans la stratification effective de la profession, on comprend vite qu'il y a une certaine relation entre leurs intérêts et ce qu'ils défendent...

Yves BRANGIER Architecte candidat DpA-IdF

tu dans la presse

## Si on croit à cette vision libérale ...

Olivier Leclercq indique préférer travailler au temps passé plutôt qu'en pourcentage de travaux. Pourquoi pas, c'est ce qui se passe dans les pays anglo-saxons. Encore faut-il s'entendre sur un prix de l'heure, ou de la vacation, ou de la journée, peu importe, il faut définir un tarif (j'allais dire barème bêtement). On parle de tarif pour les médecins, le cnoa a fait une tentative avec le mot référentiel, tentative qui a rapidement tourné court. Dès lors qu'on fixe un prix plancher, tout est simple, comme pour les médecins, ce qui n'empêche pas certains de pratiquer des honoraires plus élevés, mais il ne viendra à l'idée de personne de réclamer un rabais sur la consultation à 23 €. Or c'est ce qui se passe dans 90 % des négociations actuellement, et cette tendance gagne les concours que l'on croyait sanctuarisés. La pression est telle que le problème ne relève pas d'une bonne volonté d'un maître d'ouvrage qui serait convaincu du bien fondé des demandes de l'architecte. Il y aura toujours quelqu'un ou un organisme qui n'hésitera pas à stigmatiser un maître d'ouvrage public qui se laisserait aller à ne pas prendre le moins cher, au motif qu'il ne fait pas jouer la concurrence. Ce problème se rencontre dans les appels d'offres de travaux comme dans les mises en concurrence entre maîtres d'œuvre.

Par ailleurs il est faux de dire que le barème est interdit par l'union européenne. C'est écrit nulle part, ou alors qu'on nous le montre. Par contre l'union européenne ne veut pas de profession réglementée et Olli Rehn l'a encore proclamé cet été : "la France est sur la bonne voie, mais il y a encore trop de professions réglementées". Il faut ouvrir celles-ci à la concurrence, c'est à dire déréglementer à tout va. Si on croit à cette vision libérale et qu'on veut l'appliquer à l'architecture, en effet le barème, le tarif, le référentiel est de trop. Si on pense que la descente aux enfers des prix est un danger pour une profession qui n'aurait plus les moyens de garantir ce pourquoi elle existe, alors il faut imposer, n'ayons pas peur des mots un minimum, que ce soit un pourcentage ou un tarif horaire, ou les deux, peu importe.

La remarque de Luc Dupont est parfaitement juste. Quant aux incitations évoquées par Olivier Leclercq, elles sont parfaitement nécessaires pour faire admettre . . . l'obligation d'avoir recours à un architecte à un particulier qui ne serait pas contre mais qui voit que ça va lui coûter plus cher. A l'heure de la transition énergétique qui devrait se développer, cette question va se poser de manière aiguë. Faute de quoi les constructeurs vont proposer au particulier des solutions clé en mains, à l'instar de ce que les majors font à une bien plus grande échelle comme pour les 600 écoles de la Ville de Paris traitées en trois ou quatre CPE (contrat de performance énergétique).

Olivier de CERTEAU

L'économie de marché signifie-t-elle que nos destins d'architectes lui sont liés ? Que fait-on dire à Bruxelles : que le territoire et son aménagement est un bien de consommation comme les autres, que seule l'ingénierie de l'offre et de la demande est à même de satisfaire. Quelle langue parles-t-on ici.

Ne sommes-nous réellement que des conservateurs esthètes, nostalgiques, ambitieux et élitistes, loin des préoccupations de la faim et de la crise cherchant à préserver cet ancien monde, que nous seuls savons comprendre et interpréter. Et pourquoi faire.

Le lecteur qui prend la peine de lire ces lignes, n'est peut-être pas à convaincre, mais doit on se satisfaire d'un simple ton d'ironie. Y'a-t-il une sonnette d'alarme à tirer ? Le temps n'est pas à la sensibilisation, il est à l'action. Demain nous n'existerons plus.

Alexandre Slusarski



# Le temps n'est pas à la sensibilisation, il est à l'action.

Photo : Affichage militant au csae (Ordre Archi Espagne) Été 2013

## DPA, why not ?

Pourquoi je soutiens DPA sans cracher sur un Mouvement bien essoufflé.

Il serait 'Poujadiste', 'Réactionnaire' etc. d'être corporatiste.

Soit ! ; Mais n'oublions pas alors que l'Ordre a été établi le 31 décembre 1941 sous le Régime de Vichy et que toute personne qui s'y présente n'en brigue que la continuité.

Ceci dit les choses auraient bien changées et l'Ordre 'nouveau' aurait pris ces distances et ce en vertu de la Loi de 1977 et de son Code de déontologie modifié en 1980.

Ce Code de déontologie, notre base idéologique est cependant jeté aux orties constamment sans que ce même Ordre puisse être

sinon depuis si peu, et si peu, ( Aff. Ciriani Arles) présent lors de procédure en Justice.

L'obligation faite aux architectes de demande de conciliation avant tout poursuite légale se conclue souvent , et ce quant les acteurs daignent être présents à ces simples pour-parlers, promoteurs, institutions publiques, etc, par de piètres 'arrangements' en interne, sous l'œil bienveillant de la commission.

On lave ainsi son linge sale en 'famille' et nos chers 'clients' initiateurs s'en tapent effrontément

Nous connaissons tous les dérives économique-politiques de la production architecturale, les réseaux d'influence en place, les lobbys divers, les écoles à formater le salarié etc..

Le constat effarant de nos cités est malheureusement l'expression de notre Culture, comme son architecture, et il ne me semble pas que cet état de fait dérange notre Ordre par delà les jolies plaquettes et les biens gentils débats multi-professionnels organisés pour tenter d'en 'comprendre' sans fin la déliquescence et de stopper ainsi l'hémorragie de ses membres.

Les sentiments humanistes ont fait place à la main mise du marché, par l'intégration des sociétés, dites, d'architecture, de ces véritables écrans des groupes financiers du BTP via leurs BET divers.

Nous voilà devenus au mieux 'directeur artistique' de notre propre nom, architecte PDG au sigle bancaire, actionnaire minoritaire ou simple salarié, mais tous sous la botte d'une économie libérale constituée de produits financiers divers par les lois de défiscalisation .

L'urbanisme, notre pierre fondamentale, fut précédemment abandonnée aux cravateux de Science Pô ou en autres écoles d'ingénierie urbaine, où toute conscience architecturale est proscrite sinon ridiculisée, pour la production de règlements, de SCOT en PLU de plus en plus abscons les uns que les autres avec pour conséquence une Justice baudruche gonflée sous des jurisprudences bien souvent hasardeuses sans que l'Ordre même puisse donner son avis.

Vinrent les bijoux des nos ingénieurs ingénieurs de contraintes thermiques en acoustiques aux précisions de calculs exponentiels, ces nouveaux adorateurs du soleil, bientôt suivis des exigences de nos éminents sociologues des droits pour tous, surtout celui d'être handicapé, des bras, des jambes, des yeux, pour toutes couleurs et religions avant que l'on veuille bien ' s' effacer ' dans une dignité ruineuse.

De silences complices en aveuglement forcé, les architectes ont en majorité soldé leur conscience sociale et donc spatiale ; qui pour un marché juteux, qui pour survivre indignement.

Voter Mouvement, ou autres déjà anciens serait donc continuer celui en marche vers un renouveau tant espéré mais j'ai plus le temps pour des lendemains qui chantent et j'en ai marre de leurs prospectus orange publicitaire, je descends de leur train train.

Alors, DPA, why not ? Ils nous promettent au moins un peu de vent frais alors faut pas décourager la jeunesse !!

C'est d'un Ordre fort, intransigeant avec son Code de Déontologie, exigeant bien plus que d'une récitation d'introduction et la simple adhésion annuelle à la MAF, mais bien se portant garant des contrats signés par ses membres et donc approuvés par lui, dans l'absolu respect de son Code de déontologie, qui doit sortir des urnes .

Un Ordre de Salut Public, de grand nettoyage éthique !

J'ai 38 ans de carrière, 150 projets dont une sacrée partie dans les cartons, j'ai vu toutes les complaisances à l'œuvre et de tous bords, subit un nombre impressionnant de pressions, vécu quelques trahisons de confrères et constaté plus que de raison que l'esprit fondateur de notre profession a été mis aux enchères, mais peut m'importe, je compte bien continuer mon bout de chemin, peut-être encore un peu plus seul et pour un temps de plus en plus incertain mais toujours fidèle à mes engagements premiers d'architecte .

Comme me disait une amie architecte qui se présente d'ailleurs sous la liste DPA, ' t'as jamais voulu mettre les mains dans la merde!, t'as toujours voulu garder le beau rôle! ' T'as tout compris ma belle, au turbin !!!!

Alors DPA, oui, (comme baroud d'honneur, feu de paille ou d'artifice, juste avant de disparaître si tel semble être notre destin !)

Je n'ai goût ni de dénonciation, ni de police d'investigation et l'Ordre sera toujours plus clément que moi , mais si jamais il leur faut un bourreau pour quelque peine capitale, je suis à leur disposition, faut savoir être utile !!!

Michel Dayot architecte dplg

## Petite annonce pour Architecte « déposateur en son nom propre »

Profession ARCHITECTE  
vue par « PÔLE EMPLOI » ce 30 août 2013 :  
annonce « pole-emploi.fr » n° 008CYCP :

« Nous recherchons un architecte inscrit à l'ordre  
afin de pouvoir déposer en son nom propre.

Entreprise : AS CONCEPT - 35 - VERN SUR SEICHE

Salaire indicatif : Mensuel de 1 600 à 1 800 €uros sur 12 mois

Secteur d'activité : Construction de maisons individuelles »

National - 17/09/2013 - Politique

## Organisation du second tour des élections portant renouvellement des CROA

Le vote pour le 1er tour des élections ordinaires s'est clos le 11 septembre. Le taux de participation globale s'élève à 37,3%, en augmentation de 5,8 points par rapport à 2010. Un second tour est organisé dans 13 régions, du 26 septembre au 22 octobre.

Comme pour le 1er tour, les électeurs vont recevoir, par voie postale une lettre leur communiquant leurs identifiants permettant de voter par voie électronique (le courrier sera posté le 24 septembre).

La plateforme de vote sera ouverte à partir du 26 septembre 9 heures. Il sera possible de voter jusqu'au 22 octobre 16 heures.

La liste des candidatures, individuelles ou groupées par liste, ainsi que leurs professions de foi sont consultables, dès le 26 septembre, sur le site de vote :

<https://vote.election-europe.com/Elections-architectes> ainsi que sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org).

Le dépouillement des votes aura lieu le 22 octobre à partir de 16 heures dans chaque conseil régional concerné

[Consultez les résultats du 1er tour et les statistiques de participation dans toutes les régions](#)

# Rejoignez-nous, adhérez à DpA

Chèque à l'ordre de DpA à retourner accompagné du COUPON à :  
Jean-Bernard GODARD - DpA - 31, rue du Faubourg-du-Temple - 75010 Paris

A CONSERVER PAR L'ADHERENT

COUPON A RETOURNER A DPA

DEFENSEprofessionARCHITECTE

2013

**DpA**

L'ARCHI  
TECTURE  
EST D'  
INTÉRÊT  
PUBLIC.

pour nous écrire : [archi.dpa@gmail.com](mailto:archi.dpa@gmail.com)

DEFENSEprofessionARCHITECTE

**DpA**  
L'ARCHI  
TECTURE  
EST D'  
INTÉRÊT  
PUBLIC.

CARTE  
2013

NOM .....

PRENOM .....

QUALITE:.....

DATE D'ADHESION.....

nous lire :  
<http://www.defenseprofessionarchitecte.fr>

NOM-PRENOM-QUALITE:

ADRESSE:

TEL :

FAX:

E MAIL :

DATE :

COTISATION 20€ ETUDIANT 5€ SOUTIEN €

[archi.dpa@gmail.com](mailto:archi.dpa@gmail.com)



L'activité de DpA a un prix,

Pour cela nous n'avons que votre soutien,  
et les modestes cotisations et adhésions.

Soutenez vos idées : chèque à l'ordre de **DPA** à adresser à :  
Jean-Bernard GODARD-DpA : 31, rue du Faubourg-du-temple 75010 - Paris